

**Est
Ensemble**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE EST DE 91

Séance du 16 décembre 2014

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 10 décembre 2014, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Gérard COSME.

La séance est ouverte à 18h50.

Etaient présents :

Mireille APLPHONSE	Hassina AMBOLET (jusqu'à 20h)	Anna ANGELI
Sylvie BADOUX	Christian BARTHOLME	Lionel BENHAROUS
Nathalie BERLU	Sophie BERNHARDT	François BIRBES
Geoffrey CARVALHINHO	Jacques CHAMPION	Marie COLOU (à partir de 19h10)
Gérard COSME	Stéphane DE PAOLI	Olivier DELEU
Anne DEO	Tony DI MARTINO	Claude ERMOGENI (à partir de 19h)
Florian FAVIER WAGENAAR	Asma GASRI	Virginie GRAND
Philippe GUGLIELMI	Karim HAMRANI	Marie-Rose HARENGER
Stephen HERVE	Laurent JAMET	Djeneba KEITA (jusqu'à 20h)
Françoise KERN	Manon LAPORTE	Magalie LE FRANC
Martine LEGRAND	Hervé LEUCI	Dalila MAAZAOUI-ACHI
Cheikh MAMADOU (à partir de 20h20)	Bruno MARIELLE	Dref MENDACI
Mathieu MONOT	Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 20h)	Charline NICOLAS
Alain PERIES	Brigitte PLISSON	Nicole REVIDON
Gilles ROBEL	Pierre SARDOU	Olivier SARRABEYROUSE
Danièle SENEZ	Catherine SIRE	Karamoko SISSOKO (jusqu'à 19h10)
Patrick SOLLIER	Sandrine SOPPO-PRISO	Olivier STERN

Sylvine THOMASSIN	Emilie TRIGO	Corinne VALLS
Michel VIOIX	Mouna VIPREY	Stéphane WEISSELBERG
Ali ZAHY (à partir de 19h20)		

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Kahina AIROUCHE à Magalie LE FRANC, Hassina AMBOLET à Dalila MAAZAOUI-ACHI (à partir de 20h), David AMSTERDAMER à Brigitte PLISSON, Samir AMZIANE à Laurent JAMET, Madigata BARADJI à Djeneba KEITA, Claude BARTOLONE à Gérard COSME, Thu Van BLANCHARD à Virginie GRAND, Véronique BOURDAIS à Mireille APLHONSE, Faysa BOUTERFASS à Christian BARTHOLME, Claire CAUCHEMEZ à Patrick SOLLIER, Laurence CORDEAU à Marie-Rose HARENGER, Ibrahim DUFRICHE-SOILHI à Gilles ROBEL, Camille FALQUE à Stéphane WEISSELBERG, Riva GHERCHANOC à Sylvie BADOUX, Bertrand KERN à Alain PERIES, Véronique LACOMBE-MAURIÈS à Stephen HERVE, Christian LAGRANGE à Nathalie BERLU, Agathe LESCURE à Bruno MARIELLE, Alexie LORCA à Olivier SARRABEYROUSE, Christine MADRELLE à Claude ERMOGENI, Fatima MARIE-SAINTE à Geoffrey CARVALHINHO, Mathias OTT à Mathieu MONOT, Nordine RAHMANI à Sophie BERNHARDT, Karamoko SISSOKO à Emilie TRIGO (à partir de 19h10).

Etaient absents excusés :

Corinne ATZORI, Patrice BESSAC, Aline CHARRON, Marie COLOU (jusqu'à 19h10), Madeline DA SILVA, Sofia DAUVERGNE, Claude ERMOGENI (jusqu'à 19h), Daniel GUIRAUD, Yveline JEN, Djeneba KEITA (à partir de 20h), Cheikh MAMADOU (jusqu'à 20h20), Jean-Charles NEGRE (à partir de 20h), Jimmy PARAT, Laurent RIVOIRE, Abdel SADI, Ali ZAHY (jusqu'à 19h20), Youssef ZAOUI.

Secrétaire de séance : Mathieu MONOT.

2014-12-16-13 : ZAC Boissière-Acacia à Montreuil – approbation de la déclaration de projet dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et levée de la réserve du Commissaire-Enquêteur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article L.11-1-1;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-16ème alinéa et L.126-1

VU l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération;

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2011-12-13-24 du 13 décembre 2011 déclarant d'intérêt communautaire la réalisation de la ZAC Boissière-Acacia de Montreuil ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et notamment leur article 4.2 relatif à la compétence obligatoire d'Est Ensemble en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2012_02_14_8 du 14 février 2012 désignant la SAS Acacia Aménagement en qualité de concessionnaire, approuvant le traité de concession, autorisant son

Président à signer ledit traité et décidant que la Communauté d'Agglomération Est Ensemble ne verserait pas de participation au coût de l'équipement ;

VU la délibération n°2012-06-26-15 du Conseil communautaire du 26 juin 2012 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Boissière-Acacia ;

VU la délibération n°2012_06_26_16 du Conseil communautaire du 26 juin 2012 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Boissière-Acacia ;

VU la délibération n°2012_06_26_17 du Conseil communautaire du 26 juin 2012 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession de la ZAC Boissière-Acacia ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2012-12-11-18 du 11 décembre 2012 approuvant la convention définissant les conditions financières, et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZAC Boissière-Acacia et autorisant le Président à la signer ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2013-05-28-19 du 28 mai 2013 demandant la déclaration d'utilité publique des immeubles compris dans le périmètre de la ZAC Boissière-Acacia ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2013 approuvant l'avenant°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2013 approuvant l'avenant°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2013 approuvant l'avenant°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia ;

CONSIDERANT les conclusions du rapport du commissaire-enquêteur du 18 août, qui émet un avis favorable au projet d'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia avec 1 réserve et 2 recommandations

CONSIDERANT afin de poursuivre la procédure de déclaration d'utilité publique, la nécessité de délibérer dans un délai de 6 mois consécutifs à la clôture de l'enquête publique qui s'est tenue du 10 juin au 11 juillet, sur la levée de la réserve du commissaire-enquêteur et sur l'intérêt général du projet

CONSIDERANT la déclaration de projet annexée à cette délibération rappelant l'objet de l'opération, précisant les motifs et considérations justifiant son caractère d'intérêt général et décrivant la nature et les motifs des modifications apportées au projet permettant la levée de la réserve du commissaire-enquêteur ;

La Commission Aménagement durable, Déplacements et mobilité, Habitat et rénovation urbaine consultée,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

PROCEDE à la levée de la réserve du commissaire-enquêteur.

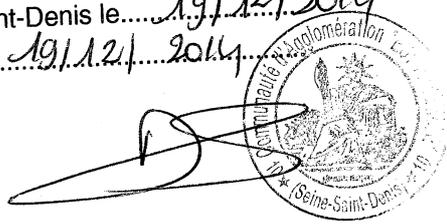
DECLARE le projet de la ZAC Boissière-Acacia d'intérêt général.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis de déclarer d'utilité publique l'opération de la ZAC Boissière Acacia en vue d'acquérir les immeubles nécessaires à son aménagement et à sa réalisation.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Transmis et reçu en Préfecture de la
Seine Saint-Denis le... 19/12/2014
Publié le... 19/12/2014



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Gérard COSME